



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2190

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Migrations et Développement pour la réalisation de 4 nouvelles adductions d'eau dans 9 villages du sud marocain**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011

Délibération n° 2011-2190

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Migrations et Développement pour la réalisation de 4 nouvelles adductions d'eau dans 9 villages du sud marocain**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia Environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet de la terre à Johannesburg en 2002 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'association Migrations et Développement (M&D) a été créée en 1986. Son but premier fut d'aider les ouvriers émigrés dans leur reconversion. Très rapidement, les émigrés se mettent à investir dans leurs villages d'origine, au Maroc, en concentrant leur engagement d'abord sur les équipements collectifs. Ainsi, depuis 25 ans, des infrastructures de base furent réalisées dans plus de 400 villages en touchant environ 175 000 bénéficiaires : électrification, écoles, retenues collinaires, réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement, routes et pistes, projets économiques.

La mission de M&D est essentiellement le développement, en soutenant les zones rurales défavorisées, en renforçant les structures locales et les capacités des acteurs de la société civile, en créant des infrastructures de base et en soutenant les activités économiques en vue d'enrayer l'exode rural et enfin, en formant les acteurs du développement à tous les niveaux.

M&D intervient dans le cadre de projets diversifiés mais liés par une logique de développement intégré dans la province de Taroudant, et de plus en plus dans les provinces voisines. Sa zone d'intervention couvre une partie du Haut Atlas et de l'Anti Atlas, habitée par une population montagnarde, de culture berbère, organisée en "douars" (villages) de 500 habitants en moyenne, regroupés en communes rurales.

Ainsi, depuis 2005, l'association Migrations et Développement mène des projets en eau potable et assainissement environnemental (EPAE) soutenus par le Fonds de solidarité eau : programmes Taroudant I, II et III qui ont fait l'objet d'une évaluation positive en mai 2010.

Dans la continuité du programme Taroudant III, le nouveau programme Taliouine-Tata portera sur la réalisation de 4 nouvelles adductions d'eau dans 9 villages du sud marocain. Le lancement de ces ouvrages sera précédé et accompagné d'actions de sensibilisation et de formation à la gestion rationnelle de l'eau auprès des populations ciblées.

Le projet est évalué à un montant de 173 068 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 83 000 €. Les autres cofinancements sont acquis.

Lors de sa séance du 27 janvier 2011, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement de ce projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine de Lyon est donc de 67 000 € (dont 60 000 € pourra être recherché par la Communauté urbaine de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse), Véolia Eau apportant 16 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le projet de réalisation de 4 nouvelles adductions d'eau dans 9 villages du sud marocain,
- b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 67 000 € au titre de l'année 2011 à l'association Migrations et Développement dont le siège est situé, 42, boulevard d'Annam, Bat. 4RDC - 13016 Marseille,
- c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Migrations et Développement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer ladite convention,
- b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 60 000 €,
- c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **La dépense** d'un montant de 67 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2011 - compte 674 200.

4° - **La recette** de fonctionnement à provenir de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, à hauteur de 60 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2011 - compte 748 000.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.